

CONTACTS

Service Protection de la ressource

Affaire suivie par : Euphrasie ROUSSELAT
Tel : 03 86 44 01 42

Mail : erousselat@repf.fr
Site Web : www.eaux-puisaye-forterre.fr

A l'attention de Monsieur le Préfet

181 Rue de Bourgogne
45 000 ORLEANS

Toucy, le 04 novembre 2020

Réf. : JD/JLP/BP/LVH/ER/2020/

Objet : Enquête publique sur l'épandage des effluents de l'entreprise SANOFI

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire part de différentes observations relevées suite au dossier d'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE relative à l'extension du périmètre d'épandage des effluents issus des activités de son établissement d'AMILLY, des observations suivantes.

Le plan d'épandage présenté comprend des parcelles agricoles situées dans les aires d'alimentation de captages et/ou les périmètres de protection captage d'eau potable de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, à savoir :

- Forage de Péruseau, à Charny-Orée-de-Puisaye ;
- Captage du Materoy, à Saint Privé ;
- Forage de Saint Romain le Preux, à Sépeaux-Saint-Romain.

Par ailleurs, d'autres parcelles sont situées à proximité des ouvrages exploités ou maintenus en secours (DUP existantes) mais sur lesquels il n'y a pas encore de délimitation aires d'alimentation :

- Forages du Gué de Leugny ;
- Captage du Moulin Malot, à Lalande.

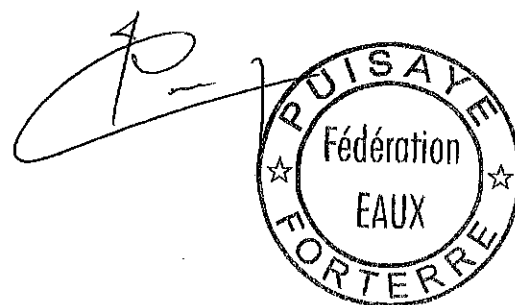
Comme la plupart des services d'eau potable, la Fédération observe une dégradation de la qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation humaine. Les non conformités sont liées notamment à la présence de pesticides ou leurs résidus dans l'eau ; ces pollutions diffuses sont principalement d'origine agricole. Depuis plus de 15 ans, la Fédération mène une politique de protection préventive de ses captages. La sensibilisation des agriculteurs et des habitants des territoires concernés exige beaucoup d'énergie de la part des élus et de l'ensemble des acteurs de l'eau. La réduction des intrants ou leur utilisations règlementées, notamment depuis le Plan Ecophyto II+ vont dans le bon sens. Notre priorité est la réduction des pollutions de l'eau et des sols quelle qu'en soit l'origine.

Ainsi, le projet d'épandage de résidus pharmaceutiques sur des parcelles agricoles à enjeux d'importance vitale, déjà impactées par l'utilisation [en quantité trop importante] d'intrants, est discordant avec nos actions menées, sur le terrain, avec la filière agricole et notre engagement vis-à-vis du consommateur.

Compte tenu des enjeux environnementaux et du manque d'information sur l'impact à long terme de ces épandages de déchets pharmaceutiques sur la qualité des eaux souterraines. Nous souhaitons que les communes pour lesquelles les parcelles retenues par le projet SANOFI, et situées dans les aires d'alimentation ou à proximité de nos différents captages, soient exclues du plan d'épandage.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette requête et restant à votre disposition pour tous renseignements, je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,
Jean DESNOYERS



- Copie : - Préfet de l'Yonne
- Commune de Champignelles, Charny Orées de Puisaye, Levis, La Ferté Loupière, Ouanne, Sépeaux Saint Romain et Toucy
 - M SAULNIER-ARRIGHI Président de la Communauté de Commune de Puisaye Forterre
 - M SORET Président de la Communauté de Commune du Jovinien
 - M DELESTRE Président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne
 - M GENDRAUD Président du Conseil Départemental de l'Yonne
 - Mme VERIEN et Mme EVRARD Sénatrices de l'Yonne
 - M LARRIVE, M VILLIERS, Mme CROUZER Députés de l'Yonne
 - Mme PINTON Présidente de la SRPM